

REGLEMENT COMPLET DU JEU INTERNET Brioche Pasquier : « Parler Pancake »

Article 1 - Société Organisatrice

La société PASQUIER SA, société anonyme au capital de 2 084 429 €, dont le siège est situé BP 12, 49360 Les Cerqueux, inscrite au RCS d'Angers sous le numéro 329 263 933 (ci-après dénommée « **la Société Organisatrice** »), organise du **01/03/2017** au **30/06/2017** à 23 heures 59, un jeu sans obligation d'achat intitulé « **Parler Pancake** », sous la forme d'un quizz puis d'un tirage au sort dans les conditions prévues au présent règlement (dénommé ci-après « **le Jeu** »).

Article 2 - Communication du Jeu

Le Jeu est annoncé sur le site internet www.briochepasquier.com

Le Jeu est accessible à l'adresse internet www.parlerpancake.briochepasquier.com (ci-après dénommé « **le Site** ») du **01/03/2017** au **30/06/2017** à 23 h 59.

Article 3 - Acceptation du règlement - Conditions relatives aux participants - Vérification d'identité

Toute participation au Jeu implique l'acceptation préalable, pleine et entière de l'intégralité du présent règlement.

Ce Jeu est exclusivement réservé à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exception du personnel des sociétés partenaires et organisatrice et de leur famille.

Toute personne mineure qui tenterait par quelque moyen que ce soit de participer au jeu ne pourrait prétendre percevoir un gain et contreviendrait au présent règlement.

La participation est personnelle : une même personne physique ne peut pas jouer avec plusieurs adresses email, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même. Toute personne contrevenant à ces points sera automatiquement exclue du Jeu et ne pourra pas prétendre au bénéfice d'un lot.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du Jeu, tout participant

- ayant indiqué plusieurs adresses postales et/ou adresses électroniques,
- ayant indiqué une identité ou une adresse fausse ou l'identité ou l'adresse d'une autre personne,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois au Jeu ou en modifiant un détail de leur adresse ou en utilisant des procédés déloyaux tels que logiciels, robots ou autre procédé permettant d'automatiser sa participation sans intervention physique, adresses mails temporaires), et plus généralement, contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.
- tenterait de participer au Jeu par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à son identité et adresse et

plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants seraient automatiquement éliminées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé au Jeu dans des conditions conformes au présent règlement, sans fraude. Les participations non conformes entraînant la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain.

Les participants autorisent toute vérification par la Société Organisatrice de leur identité et l'adresse de leur domicile. Elle pourra demander un justificatif d'identité et de domicile en cas de doute sur la validité d'une inscription sur le Site. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte ou inexacte entraîne l'élimination immédiate et de plein droit du participant.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. De manière générale, les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation déloyal ou tout comportement frauduleux qui ne serait pas conforme au présent règlement et qui nuirait au bon et normal fonctionnement du Jeu.

Article 4 - Durée et modalités de participation au Jeu - Désignation des gagnants

Ce Jeu est sans obligation d'achat. Il est ouvert du **01/03/2017** au **30/06/2017** (23 heures 59), à toute personne répondant aux conditions fixées à l'article 3 du présent règlement.

Le principe du jeu : le Participant doit répondre à un petit quiz (composé de 4 questions) et peut ensuite, s'il le souhaite, et à la condition qu'il ait bien répondu aux 4 questions, s'inscrire pour participer au tirage au sort et tenter de gagner un séjour au Canada.

4.1. Le quiz

Pour jouer, le Participant doit se connecter au Site www.parlerpancake.briochepasquier.com et cliquer sur l'onglet « **Quiz** ».

Le quiz propose des expressions québécoises, pour lesquelles il faut trouver la traduction française.

Le quiz se présente sous la forme suivante :

- une expression québécoise s'affiche, avec 4 possibilités de réponse
- il faut cocher l'une des 4 réponses (traductions françaises) proposées
- l'expression suivante s'affiche alors

Le Participant devra ainsi répondre à 4 questions successives.

4.1.1 - 4 réponses correctes

A la fin du quizz, si les 4 réponses sont correctes, un message s'affiche indiquant au Participant qu'il a bien répondu aux 4 questions, et que, s'il le souhaite, il peut s'inscrire au tirage au sort pour tenter de gagner un séjour au Canada.

- S'il souhaite participer au tirage au sort, il doit :
 - compléter le formulaire d'inscription proposé, avec ses nom, prénom, adresse e-mail et adresse postale
 - accepter sans réserve le présent règlement du jeu en cochant case prévue à cet effet
 - cliquer sur l'onglet « **Je m'inscris** »

Un message s'affiche alors et lui confirme qu'il est bien inscrit au tirage au sort.

Un e-mail automatique de confirmation d'inscription au tirage au sort sera envoyé en parallèle au Participant.

- S'il ne souhaite pas participer au tirage au sort, il peut cliquer sur « **Revenir au traducteur** » et revenir sur la page d'accueil.

4.1.2 - Réponse incorrecte

Dès que l'une des réponses données n'est pas correcte, un message s'affiche indiquant au Participant qu'il peut recommencer le quizz. Pour cela, il doit cliquer sur l'onglet « **Refaire le quizz** ».

4.2. Tirage au sort et information du gagnant

Dans le mois suivant la fin du jeu, la Société Organisatrice procédera au tirage au sort parmi tous les inscrits et désignera un Gagnant.

Le Gagnant remportera un séjour/circuit au Canada. Il sera informé par courrier recommandé avec accusé réception, par la Société Organisatrice, dans un délai d'une semaine suivant la date de tirage au sort.

Article 5 - Dotation

1 Séjour/Circuit pour 2 adultes au Canada.

Il s'agit d'un circuit de 8 jours / 6 nuits sur place (7^{ème} nuit dans l'avion), d'une valeur unitaire approximative de 2771 euros TTC.

Le séjour est valable pour un départ de Paris, **à l'une des 3 dates au choix** ci-dessous (sous réserve de disponibilité au moment de la réservation) :

- départ le 29 août 2017
- ou départ le 7 septembre 2017
- ou départ le 3 octobre 2017

- **Jour 1 : France / Toronto**

Vol Paris - Toronto / Transfert à l'hôtel / **Dîner libre (non inclus dans la prestation)** / Nuit à l'hôtel à Toronto.

● **Jour 2 : Toronto / Chutes du Niagara / Toronto**

Route vers les chutes du Niagara / Arrêt à Niagara-on-the-Lake / Route panoramique du « Niagara Parkway » / Déjeuner dans un restaurant avec vue panoramique sur les chutes / Croisière jusqu'au pied des chutes canadiennes / Retour vers Toronto / Tour d'orientation de Toronto / **Dîner libre (non inclus dans la prestation)** / Nuit à l'hôtel à Toronto.

● **Jour 3 : Toronto / Mille-Îles / Ottawa**

Route vers la région des Mille-Îles / Tour d'orientation de Kingston / Déjeuner / Croisière dans le dédale des Mille-Îles (à la frontière Canada-Usa sur le Saint-Laurent) / Continuation vers Ottawa / Tour panoramique d'Ottawa / **Dîner libre (non inclus dans la prestation)** / Nuit à l'hôtel à Ottawa.

● **Jour 4 : Ottawa / Montréal**

Visite du célèbre musée canadien de l'Histoire et sa collection de totems / Route vers Montréal / **Déjeuner libre (non inclus dans la prestation)** / Visite guidée de la ville / **Dîner libre (non inclus dans la prestation)** / Nuit à l'hôtel à Montréal.

● **Jour 5 : Montréal / Région de Québec**

Temps libre à Montréal / Départ vers Québec / En cours de route, arrêt pour le déjeuner dans une cabane à sucre / Passage par l'imposant château Frontenac, l'Hôtel du Parlement québécois, les Plaines d'Abraham, les fortifications et leurs jolies portes, le pittoresque quartier du Petit-Champlain et la Place Royale / **Dîner libre (non inclus dans la prestation)** / Nuit à l'hôtel dans la région de Québec.

● **Jour 6 : Québec / Tadoussac / Québec**

Départ matinal vers Tadoussac / Déjeuner / Arrivée à Tadoussac, l'une des 30 plus belles baies du monde / Embarquement pour une croisière d'observation des baleines de 2h30 (c'est dans le Saint-Laurent que l'on peut observer le nombre le plus important de grandes baleines et de petits cétacés qui viennent se nourrir près de Tadoussac, aux abords de la confluence du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saguenay) / Retour vers Québec par la Côte-de-Beaupré avec un arrêt à la Basilique Ste-Anne-de-Beaupré / Dîner / Nuit à l'hôtel dans la région de Québec.

● **Jour 7 : Région de Québec / France**

Après un arrêt à la chute Montmorency, c'est quartier libre dans les jolies boutiques du Vieux-Québec / **Déjeuner libre (non inclus dans la prestation)** / Transfert à l'aéroport de Montréal dans l'après-midi / Envol pour la France / Dîner léger et nuit à bord.

● **Jour 8 - Arrivée en France.**

A noter : en raison des nombreux départs programmés, le sens de l'itinéraire peut être inversé, sans altération du programme.

Le voyage comprend

- . Le transport aérien aller « Paris / Toronto » et retour « Montréal / Paris »
- . Le transport en véhicule climatisé
- . Un guide-accompagnateur francophone et un guide de ville à Montréal et à Québec
- . 6 nuits dans des établissements 2* minimum
- . Les déjeuners et dîners mentionnés ci-dessus
- . Les excursions et visites mentionnées ci-dessus
- . Les taxes provinciales et fédérales non remboursables aux touristes étrangers
- . Les assurances multirisques annulation - assistance rapatriement

Le voyage ne comprend pas

- . Les repas libres (5 dîners et 2 déjeuners)
- . Les boissons non comprises
- . Les excursions et visites optionnelles
- . Le port des bagages
- . Les pourboires aux différents guides et chauffeurs
- . Les dépenses de nature personnelle
- . L'autorisation de voyage électronique (AVE) en vigueur pour tous les départs à partir du 10/11/2016.

La dotation pourra être utilisée en totalité ou en partie. Si le gagnant décide de n'utiliser qu'une partie de la dotation (en nombre de personnes, activités effectuées, durée...), aucune compensation financière ne lui sera attribuée.

La dotation attribuée ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou son échange contre d'autres biens ou services, pour quelque cause que ce soit. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas d'insatisfaction du gagnant concernant sa dotation. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir au gagnant ou à son accompagnant pendant l'utilisation et/ou la jouissance de leur prix.

Dans l'hypothèse où, pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, le gagnant ne pourrait pas bénéficier de sa dotation, cette dernière sera définitivement perdue, elle ne pourra pas être cédée à une tierce personne et elle ne sera pas réattribuée.

Article 6 - Responsabilités

Le Participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Il doit, en cas de changement d'adresse, prendre les mesures nécessaires auprès de La Poste pour que son lot lui parvienne.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions. Toute éventuelle modification apportée au règlement complet fera l'objet d'un avenant qui sera déposé. Le règlement modifié sera consultable sur le Site.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Les photographies ou représentations graphiques présentant les dotations sont communiquées à titre d'illustration.

Article 7 - Limitation de responsabilité liée à l'utilisation d'internet

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des réseaux internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par

internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau internet. La participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

D'une manière générale, la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation d'internet. Ainsi, la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au réseau internet.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra pas être engagée si, pour une raison qui ne lui serait pas imputable, les participations au Jeu via internet n'ont pas été enregistrées ou sont impossibles à vérifier ou à décrypter ou pour le cas où les adresses communiquées par des Participants venaient à être détruites.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 8 - Absence de remboursement des frais de participation

Les frais de connexion au Jeu restent à la charge du participant.

Article 9 - Dépôt et obtention du règlement

Le présent règlement est déposé chez Maître Mazari, Huissier de justice à SCP MAZARI ET FIOT, siège social: 36 rue Ponthieu, 75008 Paris, et est disponible uniquement sur le Site www.parlerpancake.briochepasquier.com.

Article 10 - Informatique et Libertés

Le responsable du traitement est la Société Organisatrice. Cette dernière et les sociétés du groupe Brioche Pasquier sont les seuls destinataires des données à caractère personnel recueillies auprès des Participants. Le traitement de ces données est nécessaire à la gestion de leur participation au Jeu proposé sur le Site et, s'ils l'acceptent, à l'envoi de lettres d'informations et d'offres promotionnelles concernant les produits de la Société Organisatrice.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les Participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données à caractère personnel les concernant sur simple demande faite en utilisant le formulaire de la rubrique Contact du Site www.briochepasquier.com.

Article 11 - Propriété industrielle et intellectuelle

Tous les supports créés pour les besoins du Jeu tels que, notamment, le Site, les dotations, les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site et/ou les dotations et/ou les

supports du Jeu, sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice et sont protégés par la législation française applicable en matière de Propriété Intellectuelle.

En conséquence, toute utilisation, modification, adaptation, représentation et/ou reproduction, intégrale ou partielle de l'un des éléments du Jeu et/ou du Site, faite sans le consentement préalable et écrit de la Société Organisatrice, est illicite, strictement interdit et ce, quel que soit le média, le procédé utilisé et la durée.

Article 12 - Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités du Jeu et /ou l'attribution des dotations devra être formulée par écrit et adressée à la Société Organisatrice en utilisant le formulaire de la rubrique Contact du Site.

Ce message devra impérativement indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne sera pris en compte.

Les contestations et réclamations écrites ne seront plus prises en compte par la Société Organisatrice passé un délai de un mois après la date de clôture du Jeu.

Il est convenu que les données électroniques contenues dans les fichiers informatiques de la Société Organisatrice et/ou de ses prestataires techniques recueillies pour chaque Participant feront foi entre les parties en cas de contestation ou réclamation de ce dernier.

Toute difficulté relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranchée par la Société Organisatrice avec l'assistance de l'huissier dépositaire du règlement, dans le respect de la réglementation française.

Fait le 01/03/2017 aux Cerqueux.

LES GROS MOTS
LES GROS MOTS SAS
17, rue André Del Sarte 75018 PARIS
lesgros mots@lesgros mots.com
www.lesgros mots.com
512 769 266 RCS PARIS

